

Les délibérations du conseil municipal (24 février 2016)



Sous la présidence du maire André Ferret, 14 conseillers sont présents, un conseiller absent et représenté.

Recomposition du Conseil Communautaire du Meygal.

Suite à l'organisation d'élections partielles complémentaires sur la commune de ST Hostien et en application de la nouvelle réglementation, la composition actuelle du conseil communautaire (25 membres) ne peut pas être maintenue. Le CM adopte à l'unanimité le projet d'accord local fixant le nombre de conseillers communautaires à 24 (Lantriac 6, St-Julien-Chapteuil 6, St-Pierre-Eynac 4, St-Hostien 3, Le Pertuis 2, Queyrières 2, Montusclat 1).

Le CM autorise le maire à signer l'ensemble des documents afférents.

Vente d'une partie de la parcelle AC 716 pour la maison de santé.

Le maire explique qu'à ce jour, 12 réunions de travail ont été effectuées entre les professionnels de santé, les porteurs de projets et la municipalité.

Le choix d'une partie de la parcelle AC 716 (terrain communal), soit 500m² a été arrêté lors de la dernière réunion en date du 28 janvier 2016. Ce terrain jouxte la place Emmanuel Mauras, entre la zone artisanale et le bourg.

Ce projet attendu par la population est reconnu d'utilité publique par le conseil municipal qui souhaite apporter son soutien. Dans l'intérêt général, le CM décide à l'unanimité de vendre la parcelle souhaitée à 10 €/m².

La partie parking et la voie d'accès restent communales.

Une prochaine réunion entre les différentes parties est fixée au jeudi 3 mars.





Eclairage public lotissement Vernet.

Ce lotissement situé Rampe de Chapteuil comporte 8 lots. Une convention sera signée avec le lotisseur concernant l'éclairage public.

Le CM approuve ces travaux, inscrit au budget primitif de la commune la somme de 5987,75€ HT, le Syndicat Départemental d'Energie de H.Loire prenant en charge le complément de la dépense.

Electrification et restructuration de la basse tension Rampe de Chapteuil.

Suite à la construction du lotissement nommé précédemment, le réseau électrique doit être renforcé. Dans le cadre de ces travaux, les réseaux secs seront enfouis, le transformateur actuel sera supprimé et remplacé par un autre plus adapté. Des horloges électriques pour l'extinction des lumières la nuit sont prévues.

Coût de ces travaux : 31 714,59€ HT, à charge de la commune.

Travaux renouvellement optimisation de l'éclairage public Rampe de Chapteuil .

Ces travaux sont évalués à la somme de 27 613€ HT et sont subventionnés à hauteur de 40 % dans le cadre du programme Leader. Reste à charge pour la commune la somme de 9117,94 € HT.

Eclairage public Villedieu.

Dans la continuité de ces travaux le quartier de Villedieu sera pris en compte et les travaux d'enfouissement seront effectués. Reste à charge pour la commune la somme de 8078,76€ HT. Le CM donne son accord pour l'ensemble de ces travaux et décide d'inscrire ces dépenses au budget primitif.





Redevance pour l'occupation provisoire de domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de transport d'électricité et réseaux de transports de gaz.

Suite à une nouvelle réglementation depuis 2015, une location concernant ces travaux d'occupation du domaine public sera versée à la commune sous forme de redevance annuelle. Le CM donne son accord.

Création d'un poste d'Adjoint technique 1ère classe et d'un poste ATSEM principale 1ère classe.

Le CM donne son accord pour ces deux créations de poste qui rentrent dans le cadre du travail et de la promotion du personnel.

Rétrocession de la voirie du lotissement « le Pendant ».

Le CM est favorable à la rétrocession gratuite à la commune de la voirie, des espaces verts, du réseau EP du lotissement « le Pendant » qui est en train de se créer. Cette voie sera classée dans la voirie communale.

